

## → La lutte contre les violences conjugales : une priorité

Le réseau de lutte contre les violences conjugales s'est réuni en janvier sous la présidence du préfet du Pas-de-Calais Pierre de Bousquet, d'Isabelle David, sous-préfet de l'arrondissement de Lens, et de Jean-Pierre Corbisez, président de la CAHC. Jean Urbaniak, maire de Noyelles-Godault et vice-président à la CAHC chargé de la Cohésion sociale et urbaine, était également présent à la tribune aux côtés de Jean-Pierre Roy, procureur-adjoint près du TGI de Béthune, le commissaire Lejeune, le capitaine Petit et Laurent Liotard pour l'association Neuf de Cœur.

Inscrite comme priorité gouvernementale depuis 2005, la lutte contre la violence conjugale est devenue la priorité de l'arrondissement de Lens, et plus particulièrement de l'Agglo Hénin-Carvin. En décidant de lancer un réseau constitué de professionnels et d'acteurs intervenants dans cette lutte contre la violence conjugale (ils étaient 75 en 2010, et 130 aujourd'hui) en novembre 2010, le sous-préfet de Lens Isabelle David a trouvé un écho partenarial favorable en la CAHC et son président Jean-Pierre Corbisez, l'Agglo choisissant de financer l'association Neuf de Cœur, désignée comme référent et Laurent Liotard, l'un de ses salariés, chargé de coordonner le réseau, à hauteur de 8 000 € en 2011, 3 000 € en 2012. A travers la campagne d'information intitulée « Violences conjugales, interrogeons-nous ! », un guide répertoire à l'intention des professionnels et une plaquette d'information à destination du grand public ont d'ores et déjà été réalisés et sont en cours de distribution dans tout l'arrondissement. Objectif : enrayer la violence conjugale, considérée par le préfet Pierre de Bousquet comme un « fléau

dans le département » et permettre aux victimes de savoir où s'orienter et comment être pris en charge.

### L'arrondissement de Lens, zone pilote

L'arrondissement de Lens est malheureusement devenu un terrain propice à cette expérimentation de « référent de prévention et de lutte contre les violences conjugales ». En 2011 dans le Pas-de-Calais, les violences conjugales ont connu une certaine stabilité avec 394 femmes et 113 hommes victimes en zone « gendarmerie ». En zone « police », 1315 faits ont été constatés, et le conjoint mis en cause, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à 2010. Dans l'arrondissement de Lens, 652 dossiers ont été traités par la Brigade de protection de la famille basée à Liévin et constituée de 6 policiers, dont 460 concernent des violences au sein du couple. 294 dossiers ont été suivis par le psychologue du commissariat, soit 26 % de plus qu'en 2010 et 13 faits ont été enregistrés sur la zone gendarmerie de l'arrondissement. De son côté, l'association Neuf de Cœur indique que plus de 60 % des femmes accueillies ont été hébergées suite aux violences conjugales.

### Savoir où s'orienter

« Jusque l'an dernier, les violences conjugales et sur ascendants étaient traitées par un personnel pas spécialement qualifié, explique le commissaire Lejeune. Depuis, une brigade de protection de la famille a été spécialement créée pour y répondre. » Les faits sont aussi jugés plus sévèrement,



→ Laurent Liotard

considérés comme délits dès 2 jours d'ITT contre 8 jours auparavant. « Il y a une dizaine d'années, si personne n'était blessé, on calmait le jeu, poursuit le commissaire. Désormais, une simple main courante entraîne des poursuites et un suivi au niveau du Parquet en cas de récidive. » Pour les victimes, le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales a pour objectif de leur faciliter le parcours qui mène à une aide. « Ce réseau réunit des professionnels issus des milieux associatif, social, économique, politique, médical, paramédical... », précise Laurent Liotard. Il a permis la création d'un Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) spécialisé violences conjugales ». Alternative au circuit classique d'hébergement d'urgence (115), il est porté par les associations « Accueil Neuf de Cœur » et « Accueil et réinsertion sociale ». Pour obtenir un accompagnement, il suffit aux victimes ou aux professionnels de composer le 03 21 28 28 29.

### Contacts utiles

**Brigade de protection des familles de Lens : 03 21 44 51 51.**  
**Accueil 9 de Cœur (centre d'hébergement) : 03 21 28 28 29.**  
**Hébergement : pour toute demande en urgence : 03 21 28 28 29**  
**Maison départementale de la solidarité :**  
- Carvin : 03 21 79 58 10  
- Hénin-Beaumont : 03 21 08 85 00  
- Leforest : 03 21 08 80 30  
**Point d'accès au droit de Libercourt : 03 21 37 10 43**

